

Communiqué de presse

Pour une véritable 4^{ème} année de formation de l'internat en médecine générale : les propositions des centres de santé

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale propose de créer une quatrième année de formation pour les internes de médecine générale. Celle-ci serait mise en place dès la rentrée 2023¹. Le Ministre de la santé souhaite inciter fortement les internes à réaliser cette 4^{ème} année dans les zones « sous-denses » en médecins généralistes.

La médecine générale est la seule spécialité ne comportant que trois années de formation en 3^{ème} cycle (internat). La diversité et la richesse de la médecine générale légitiment la mise en place d'une 4^{ème} année de formation pour tous ses internes. Les centres de santé y prendront toute leur place.

Comment former correctement les futur.e.s médecins généralistes ?

- La majorité des jeunes médecins généralistes en formation souhaitent **exercer en équipe**.
- Depuis plus de 10 ans, l'**exercice pluriprofessionnel coordonné en structure de soins primaires** est au cœur des politiques publiques.
- En aucun cas, cette 4^{ème} année d'internat de médecine générale ne pourrait se dérouler en cabinet isolé, d'autant moins dans des « déserts médicaux » ! La **supervision** garantit la **responsabilité** du/de la maître.sse de stage universitaire (MSU) auprès des internes, la **qualité** des prises en charge et la **sécurité des patients**.
- Cette 4^{ème} année d'internat ne doit déroger à aucune règle des stages du 3^{ème} cycle des études médicales, tant en encadrement qu'en rémunération.

Cette 4^{ème} année du Diplôme d'Etude Spécialisée de médecine générale nécessite donc :

- Des terrains de stage diversifiés alliant pratique clinique et promotion de la santé **populationnelle** dans le cadre d'un travail en **équipe**
- Des maquettes de stage mixtes, très appréciées par les étudiant.e.s², associant les **structures d'exercice collectif**, centres de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de protection maternelle et infantile, centres de santé sexuelle
- Une **rémunération forfaitaire des internes**, identique dans toutes les filières universitaires
- De **nouveaux.elles MSU en médecine générale**
- Des **formations complémentaires et innovantes** pour les internes de médecine générale : formations à l'enseignement, à la recherche, à la coordination de structures pluriprofessionnelles, à la santé populationnelle et aux politiques de santé
- Une **revalorisation de l'accueil des internes** au sein des équipes pluriprofessionnelles dans les conventions nationales des centres et maisons de santé
- Un **financement dédié aux centres et maisons de santé pluriprofessionnels universitaires** pour la **formation** des étudiants et pour la **recherche en soins primaires**.

1 - Article 23 du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023

2 - Les déterminants des parcours professionnels des jeunes médecins généralistes français : étude nationale. Mémoire, Julien BOUDIER (soutenu le 5 octobre 2020)

Les organisations signataires demandent à être reçues en urgence par Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention et par Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin de présenter leurs propositions pour une véritable 4^{ème} année de formation en médecine générale.

Fédération Nationale des Centres de Santé

Dr Hélène COLOMBANI

Présidente

Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé

Dr Frédéric VILLEBRUN

Président

Institut Jean-François Rey

Dr Alain BEAUPIN,

Président

Fédération Nationale de Formation

des Centres de Santé

Dr Eric MAY

Président

La Fabrique des Centres de Santé

Dr Richard LOPEZ

Président

Contacts presse : Dr Frédéric VILLEBRUN, Président - president@usmcs.fr – Tél : 06 85 20 83 67

Dr Hélène COLOMBANI, Présidente - president@fnccs.org – Tél. : 06 68 05 94 20